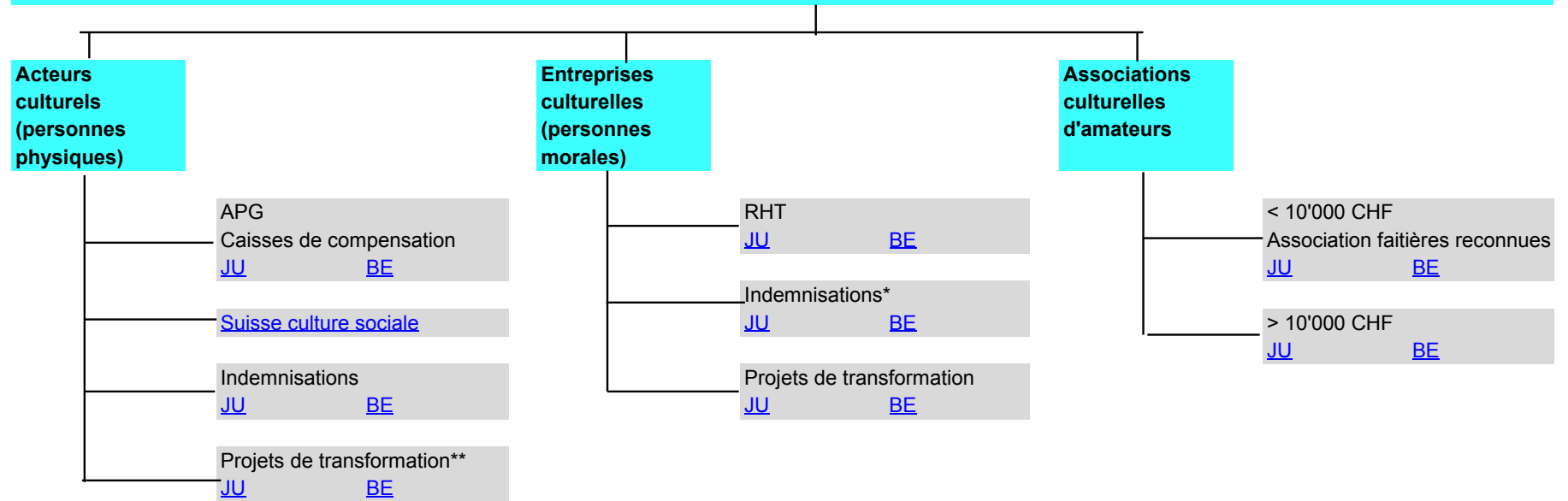


LOI COVID 19



* Prise en compte des cachets des artistes et acteurs culturels engagés dans l'évaluation des demandes d'indemnisation des entreprises culturelles

**Les acteurs culturels organisés sous forme de communautés de travail juridiquement indépendantes peuvent soumettre une demande de financement de projets de transformation au même titre que les entreprises culturelles